



Communiqué de presse

Exigeons des moyens pour le grand âge

Le scandale des maisons de retraites rebondit au moment de la publication d'une enquête journalistique mais ce qui est évident et insupportable c'est que les alertes répétées des salariés et de leurs organisations syndicales ne sont pas écoutées et que les contrôles sont quasi absents ou sans conséquences.

Or, personne ne peut croire que nos gouvernants et les élus locaux en charge des personnes âgées et du handicap ne voient pas ce qui est devenu flagrant.

S'agissant des 52 plaintes déposées en 2020 dans notre Département, les chiffres communiqués par sa vice-présidente en charge de ces questions sont édifiants. Ainsi, sur les 73 EHPAD que compte le Département les 4 établissements privés lucratifs appartenant à ORPEA en concentrent 13 à eux seuls !...

Quant au président du Département, il fait mine d'ignorer la maladie chronique que constituent les sous effectifs dans les EHPAD et se réfugie derrière l'effet crise sanitaire ! Il se moque du monde et se livre à un véritable copié-collé du discours gouvernemental à propos de la situation au sein de l'hôpital public et des... EHPAD !

La CGT n'a de cesse de réclamer des moyens supplémentaires et notamment l'inscription d'une loi structurante sur le grand âge et l'autonomie qu'avait pourtant promis E. Macron en 2018 (promesse non tenue).

Les retraités CGT ont engagé de nombreuses luttes unitaires, en convergence souvent avec les personnels soignants des EHPAD, exigeant des moyens nécessaires et urgents. 200 000 embauches dans les EHPAD permettraient d'obtenir 1 soignant par résidant, comme le réclame les personnels, alors que nous sommes à 0,63 en comptant aussi les administratifs (l'Allemagne est à 1,2).

Le gouvernement a répondu à cette exigence par une véritable provocation, inscrivant seulement 10 000 embauches sur 5 ans dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022.

Nous en avons assez des remerciements hypocrites, il faut des ACTES

- Mise en place d'un grand service public d'accueil et d'accompagnement global des personnes en perte d'autonomie ;
- Prise en charge financière de l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et non par l'impôt ;

- Création de 200 000 emplois dans les EHPAD et de 100 000 emplois dans le secteur de l'aide à l'autonomie, permettant la mise en place de normes telles que des règles et seuils pour des repas de qualité, de soins adaptés et des matériels à hauteur des besoins.

POITIERS LE 8/2/2022